



## Communiqué de presse

Concilier la protection et l'utilisation du Rhin - La CCNR et la CIPR conviennent de coopérer plus étroitement

Strasbourg, le 13 avril 2006

**Des experts venant de services administratifs de la navigation et de la protection des eaux, des représentants des Etats riverains du Rhin et des délégués de groupes d'intérêt et d'associations environnementales se sont réunis le 11 avril à Bonn dans le cadre d'un premier atelier international commun. Cet atelier consacré à « La protection des eaux et la navigation », a posé les jalons d'une coopération encore plus étroite entre la CCNR et la CIPR.**

L'objectif de cet atelier était de promouvoir l'échange d'informations sur des aspects essentiels de la protection de l'eau et de la navigation intérieure et d'améliorer la compréhension mutuelle entre les acteurs. Ces échanges se fondent tout particulièrement sur les activités relatives à ces deux ressorts au niveau de l'Union européenne. En effet, la directive cadre européenne sur la politique de l'eau vise à protéger les fonctions écologiques du Rhin tout en tenant compte des utilisations de l'eau, notamment la navigation. En outre, une communication de la Commission européenne (programme d'action NAIADES) témoigne de la volonté de promouvoir le transport par voies navigables pour contribuer ainsi au développement durable des infrastructures de transport.

En se fondant sur la nouvelle « Convention pour la protection du Rhin » signée à Berne en avril 1999 et sur l'« Acte de Mannheim » de 1868, la CIPR et la CCNR souhaitent à l'avenir renforcer la coopération engagée entre les deux commissions depuis plusieurs années. Le Président de la CIPR, Monsieur Fritz Holzwarth, et son homologue de la CCNR, Monsieur Paul Seger, ont confirmé cette volonté au cours de leurs interventions de clôture de l'atelier.

Environ 80 experts de la protection des eaux et de la navigation, originaires des Etats riverains du Rhin, du Danube et d'autres grands fleuves d'Europe, ont procédé le 11 avril 2006 à un échange de vues sur des questions techniques relatives à la navigation, aux fonctions écologiques du Rhin et à la protection des ressources.

Le Rhin est depuis longtemps la principale voie navigable d'Europe. Aujourd'hui, le fleuve est aménagé en voie navigable sur env. 800 km de son cours, depuis Bâle jusqu'à son embouchure en mer du Nord et dispose encore d'une grande capacité de transport disponible. Les marchandises transportées entre Rheinfelden et la mer s'élèvent annuellement à environ 300 millions de tonnes. Il s'agit principalement de marchandises en vrac, comme par exemple les carburants, les matériaux de construction et les produits chimiques. On observe ces dernières années une augmentation très rapide du transport de conteneurs. Comme le montrent les goulets d'étranglement survenant dans les systèmes de transport en période d'étiage sur l'axe rhénan, il n'existe pas d'alternative à cette fonction de voie navigable qu'assure le Rhin.

De nombreuses mesures constructives ont été réalisées par le passé dans le fleuve et sur ses rives pour permettre, avec la sécurité requise, le transport ainsi que le chargement et le déchargement des bateaux. Ces mesures ont modifié sur de longs tronçons la morphologie des berges et du lit mineur. Elles ont également eu fréquemment pour effet d'altérer les fonctions écologiques du Rhin. On constate cependant depuis quelques années que les mesures nécessaires pour garantir la sécurité et la souplesse de la navigation sont souvent conçues de telle manière qu'elles permettent de préserver les fonctions écologiques du fleuve.

Comparée à d'autres modes de transport, la navigation intérieure est un moyen globalement plus sûr, plus respectueux de l'environnement et plus économique en termes de consommation d'énergie d'assurer le transport de grands volumes de marchandises. Néanmoins, un risque potentiel subsiste. Les bateliers en sont conscients et entreprennent d'importants efforts pour continuer à réduire plus encore ce risque ainsi que les pollutions.

Les participants à cet atelier ont constaté que « le Rhin en tant que voie navigable la plus empruntée d'Europe d'une part et la protection écologique du paysage fluvial d'autre part sont les deux faces d'une même médaille, il s'impose donc de concilier protection et utilisation du Rhin ».

Pour toutes informations :

Commission Centrale pour la Navigation du Rhin (CCNR)  
Monsieur Gernot Pauli  
2, place de la République  
F-67082 Strasbourg  
Tél. : +33-(0)3-88522009  
Fax: +33-(0)3-88321072  
E-Mail: [ccnr@ccr-zkr.org](mailto:ccnr@ccr-zkr.org)